

De la durabilité en toutes choses

L'invité

Christophe Raymond

Directeur du Centre patronal



Depuis plusieurs années, nos activités ne s'envisagent plus que si elles peuvent s'exercer en étant qualifiées de durables. Dans la vie économique, cela va bien au-delà de l'exigence de rentabilité, évidemment indispensable aux entreprises. Les dirigeants doivent manifester leur responsabilité en veillant aussi à ce que la production et la commercialisation ne compromettent pas la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Cela implique de minimiser autant que possible les impacts négatifs à l'égard de l'environnement et de la société. Dans la théorie économique, ces aspects sont tenus pour indispensables à la survie à long terme des entreprises; les consommateurs y sont sensibles à juste titre.

De même en politique, la durabilité est devenue le maître mot de l'action des gouvernants. L'exemple le plus notable est la stratégie de la Confédération, qui vise à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire la dépendance aux énergies fossiles, dans l'espoir de contribuer à un avenir énergétique moins aléatoire et polluant. Et pas question de politique agricole, immobilière ou économique qui ne soit pas conçue comme durable. Cela vaut aussi dans le domaine de la politique

sociale. Pour la prévoyance vieillesse, l'objectif est même proclamé par la Constitution fédérale; son article 111 prévoit que l'AVS doit pouvoir remplir sa fonction «de manière durable». Il traduit ce principe de première importance en Suisse que nos institutions sociales doivent être financées. Une sorte d'antithèse au fameux «trou de la Sécu» de nos voisins français, qui se creuse une année après l'autre et dont on n'envisage le financement que par la dette.

Pour notre AVS, il ne sera pas facile d'atteindre l'objectif alors même que des efforts récents sont censés y contribuer: une augmentation des cotisations salariales de 0,3% en 2020, une hausse du taux de TVA de 0,4% cette année, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes l'an prochain. Or cela ne suffira pas. Les prévisions de l'Office fédéral des assurances sociales montrent qu'en 2030 déjà le compte de répartition de l'AVS basculera dans le rouge: les dépenses, c'est-à-dire les rentes, excéderont les recettes, c'est-à-dire les cotisations des actifs. En 2050, dans une génération - demain! -, les études annoncent une perte annuelle de 10 milliards de francs et une dette cumulée de 90 milliards. Même en prenant en compte l'effet de l'immigration, positif pour le 1^{er} pilier, qu'engendrerait une Suisse à 10,5 millions d'habitants. Si l'AVS versait une treizième rente, la perte annuelle en 2050 se monterait à 16 milliards de francs et la dette cumulée à 200 milliards. La fuite en avant constitue-t-elle vraiment la bonne manière d'envisager notre prévoyance vieillesse dans la durée?